



UNSA Territoriaux CUS

Immeuble de la Bourse - 1, Place de Lattre de Tassigny - 67076 STRASBOURG Cedex
Poste 39707 ou 38307 - Tél. : 03 88 60 97 07 - Port. : 06 73 59 92 32

E-mail UNSA CUS : unsa.syndicat@strasbourg.eu

Site UNSA CUS : <http://unsacus.e-monsite.com/> Site UNSA UD 67 : <http://unsaterritoriaux67.e-monsite.com/>

INFOS DERNIÈRES

N° 903 - 10 janvier 2018

Participation «employeur» aux frais de repas

Le **5 janvier 2018**, les syndicats **FO**, **SUD** et **UNSA** ont envoyé deux messages par rapport à la **participation «employeur»** aux **frais de repas**.

Le premier a été envoyé à M. Pierre LAPLANE, Directeur Général des Services :

«Dans votre courriel du 2 juin 2017 faisant suite au préavis de grève du 6 juin 2017, vous nous aviez notamment indiqué : «en ce qui concerne l'incapacité pour certains agents de déjeuner dans une cantine conventionnée avec la collectivité (notamment pour les agents des musées qui travaillent les week-end), des pistes seront rapidement mises à l'étude.»

Nous souhaitons connaître l'état d'avancement de cette étude.

Pour nos organisations syndicales, deux situations doivent en particulier être prises en considération :

- *agents-es travaillant les samedis, les dimanches et les jours fériés,*
- *agents-es travaillant en soirée.»*

Ce ne sont pas simplement les agents-es des musées qui sont concernés-ées.

D'autres sont susceptibles de l'être.

Le deuxième a été envoyé à M. Alain FONTANEL, Vice-Président :

«Suite à l'Agenda social du 3 juillet 2017, une discussion sur la participation de l'employeur devait se tenir à l'automne 2017 dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public en matière de restauration collective.

En date du 22 décembre 2017, le Conseil de l'Eurométropole a adopté la délibération sur la délégation de service public en la matière.

Nous demandons que, comme prévu, une réunion soit organisée sur la participation de l'employeur aux frais de repas dans les meilleurs délais avec l'ensemble des organisations syndicales.»

Police municipale : dossiers en instance

Après les réunions sur le marché de Noël, nous attendons des réponses sur d'autres **points en instance** au niveau de la **Police municipale** : chèques-vacances, perte de traitement en cas d'accident de travail,

Une rencontre sur ces points avait été programmée le **7 décembre 2017** entre la Direction de la **Police municipale** et du **stationnement** et la Direction Générale.

Elle a été **reportée**.

Par message du **8 janvier 2018**, les syndicats **FO** et **UNSA** ont demandé si une nouvelle date avait été fixée. Le **même jour**, il nous a été répondu que la réunion était en train d'être organisée.

Mise en œuvre de la GIPA 2017

Par message du **8 janvier 2018**, les syndicats **FO** et **UNSA** ont demandé à la DRH sur **quelle paie** elle envisagez de **verser** la **GIPA 2017** aux collègues concernés-ées.

Par message du **9 janvier 2018**, la DRH a répondu que la **GIPA 2017** serait versée avec la **paie de février 2018**.

Examens professionnels

Vous pouvez vous **inscrire** jusqu'au **7 février 2018** aux **examens professionnels** suivants :

- [examen professionnel d'ingénieur \(promotion interne\)](#),
- [examen professionnel d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe \(avancement de grade\)](#),
- [examen professionnel d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe \(avancement de grade\)](#).